GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0,5 1,0 1,5 2,0 2,5 3,0 Kilomètres

V

Cartographie de fond produite par le Service de la photogrammétrie et de la cartographie, du Ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Autoroute, route principale
Route secondaire : pavée, non-pavée
Route tertiaire, rue
Route en construction, sentier
Réseau routier géré par le SJF
— primaire
— secondaire
— tertiaire
Remblai, déblai
Mur de soutènement : droit, incliné
Voies ferrées
Voie en construction
Voie abandonnée
Pont, viaduc, passerelle
Tunnel, ponceau, buse
Halte routière, point de vue aménagé
Clôture, haie, mur
Ligne à haute tension
Ligne électrique, ligne téléphonique
Téléphérique, télésiège, téléski
Centre de ski
Tour d'émission de radio ou de télévision
Tour, tour de protection contre le feu
Bâtiment, stationnement
Bâtiment en construction, en ruines
Maison d'enseignement, édifice du culte
Site historique, terrain de camping

Laisse des hautes eaux
Limite des eaux, définie sur les photographies
Limite indéfinie des eaux, gouffre, résurgence
Cours d'eau intermittent ou fossé
Rapides, chute
Sable, vase, gravier, galets
Rocher ou récif, roches à fleur d'eau
Barrage, barrage de castor
Cale, pale sèche, épave
Ancrage, base d'hydravions
Réservoir, puits de mine, cheminée d'usine
Carrière, mine, sablière ou gravière
Arrachement, dune, formation glaciaire
Cimetière, zone urbaine dense
Piscine, réservoir à eau
Moulin à vent, éolienne
Ligne de faîte, bassin primaire
— bassin secondaire
— bassin tertiaire
— bassin quaternaire
Limite de réserve
Limite de division de recensement
Limite de municipalité
Limite de canton, seigneurie
Limite de parcelle
Ligne de rang, de lot
Ligne approx. de rang, de lot

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)	
Résineux	R
— — à sapin et/ou épinette blanche	R (S)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	R (E)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	R (Pb)
— — à pin rouge	R (Pr)
— — à pin gris	R (Pg)
— — à thuya (cèdre)	R (C)
— — à peuplier	R (Pe)
— — à mélèze	R (Me)
— — (plantation)	R p
Pessière	E
— — (épinette noire et/ou l'épin rouge occupent plus de 75% de la portie résineuse)	E (E)
— — à thuya (cèdre)	E (C)
— — à sapin et/ou épinette blanche	E (S)
— — à peuplier	E (Pe)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	E (Pb)
— — à pin rouge	E (Pr)
— — à pin gris	E (Pg)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	E (E)
— — (plantation d'épinette blanche)	E p
— — (plantation d'épinette de Norvège)	E (Pn) p
— — (plantation de pin sylvestre)	E (Ps) p
— — (plantation d'épinette rouge)	E (Er) p
Sapinière	S
— — (le sapin et/ou l'épin. blanche occupent plus de 75% de la portie résineuse)	S (S)
— — à thuya (cèdre)	S (C)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	S (E)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	S (Pb)
— — à pin rouge	S (Pr)
— — à pin gris	S (Pg)
— — à peuplier	S (Pe)
— — à mélèze	S (Me)
— — (plantation de sapin baumier)	S (Sb) p
Pinède à pin blanc	Pb
— — — — avec pin rouge	Pb(Pr)
— — — — — — ou/et pin rouge (qui occupent plus de 75% de la portie résineuse)	Pb(Pr)
— — — — — — avec thuya (cèdre)	Pb (C)
— — — — — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	Pb (E)
— — — — — — avec mélèze	Pb(Me)
— — — — — — avec pin gris	Pb(Pg)
— — — — — — avec peuplier	Pb (Pe)
— — — — — — avec sapin et/ou épinette blanche	Pb (S)
— — — — (plantation)	Pb p
Pinède à pin rouge	Pr
— — — — (le pin rouge occupe plus de 75% de la portie résineuse)	Pr (Pr)
— — — — avec thuya (cèdre)	Pr (C)
— — — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	Pr (E)
— — — — avec mélèze	Pr(Me)
— — — — avec pin gris	Pr(Pg)
— — — — avec pin blanc et/ou pin rouge	Pr(Pb)
— — — — avec peuplier	Pr (Pe)
— — — — avec sapin et/ou épinette blanche	Pr (S)
— — — — (plantation de pin sylvestre)	Pr(Ps) p
Pinède à pin gris	Pg
— — — — (le pin gris occupe plus de 75% de la portie résineuse)	Pg (Pg)
— — — — avec thuya (cèdre)	Pg (C)
— — — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	Pg (E)
— — — — avec mélèze	Pg(Me)
— — — — avec pin rouge	Pg(Pr)
— — — — avec pin blanc et/ou pin rouge	Pg(Pb)
— — — — avec peuplier	Pg (Pe)
— — — — avec sapin et/ou épinette blanche	Pg (S)
— — — — (plantation de pin sylvestre)	Pg(Ps) p
Cédrière	C
— — (le thuya occupe plus de 75% de la portie résineuse)	C (C)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	C (E)
— — à peuplier	C (Pe)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	C (Pb)
— — à pin rouge	C (Pr)
— — à pin gris	C (Pg)
— — à mélèze	C (Me)
— — à sapin et/ou épinette blanche	C (S)
— — (plantation de thuya)	C(C) p
Prucheraie	Pr
— — — — (la prusche occupe plus de 75% de la portie résineuse)	Pr (Pr)
— — — — à thuya (cèdre)	Pr (C)
— — — — à épinette noire et/ou épinette rouge	Pr (E)
— — — — à mélèze	Pr(Me)
— — — — à pin blanc et/ou pin rouge	Pr(Pb)
— — — — à pin gris	Pr(Pg)
— — — — à peuplier	Pr(Pe)
— — — — à sapin et/ou épinette blanche	Pr (S)
— — — — (plantation de mélèze européen)	Pr(Me) p
— — — — (plantation de mélèze japonais)	Pr(Mj) p
— — — — (plantation de mélèze fortcin)	Pr(Mf) p
MÉLÈZIN	
— — (le mélèze occupe plus de 75% de la portie résineuse)	Me(Me)
— — à thuya (cèdre)	Me (C)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	Me (E)
— — à peuplier	Me (Pe)
— — à pin rouge	Me(Pr)
— — à pin gris	Me(Pg)
— — à pin blanc	Me(Pb)
— — à sapin et/ou épinette blanche	Me(S)
— — (plantation de mélèze européen)	Me(Me) p
— — (plantation de mélèze japonais)	Me(Mj) p
— — (plantation de mélèze fortcin)	Me(Mf) p

TYPE DE COUVERT

	Tendance feuillue	Tendance résineuse
MÉLANGÉS (groupements et sous-groupements)		
Feuillus d'essences tolérantes avec pin gris	Fl Pg	Fl Pg(R)
— — — — avec pin blanc	Fl Pb	Fl Pb (R)
— — — — avec pin rouge	Fl Pr	Fl Pr (R)
— — — — avec résineux	Fl R	Fl R (R)
— — — — avec sapin	Fl S	Fl S (R)
Bouleau à bouleau blanc avec résineux	BB R	BB R (R)
— — — — avec épinette noire ou rouge	BB E	BB E (R)
— — — — avec pin gris	BB Pg	BB Pg(R)
— — — — avec pin blanc	BB Pb	BB Pb (R)
— — — — avec pin rouge	BB Pr	BB Pr (R)
— — — — avec sapin	BB S	BB S (R)
Bouleau à bouleau jaune avec résineux	BJ R	BJ R (R)
Feuillu d'essences tolérantes avec pin gris	Fl Pg	Fl Pg(R)
— — — — avec pin blanc	Fl Pb	Fl Pb (R)
— — — — avec pin rouge	Fl Pr	Fl Pr (R)
Peuplerie avec sapin	Pe S	Pe S (R)
— — avec pin gris	Pe Pg	Pe Pg(R)
— — avec pin blanc	Pe Pb	Pe Pb (R)
— — avec pin rouge	Pe Pr	Pe Pr (R)
— — avec épinette noire ou rouge	Pe E	Pe E (R)
— — avec résineux	Pe R	Pe R (R)
Cédrière avec résineux	Cé R	Cé R (R)
Épinette résineuse	Er R	Er R (R)
Mélangés à feuillus tolérants	M Fl	M Fl (R)
— — — sur station humide	M Fl h	M Fl h (R)

FEUILLUS (groupements)

Feuillus	F
— — d'essences intolérantes	Fi
— — d'essences tolérantes	Ft
— — sur station humide	Fh
— — d'essences	Fa
Bouleau à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris	BB
— — à bouleaux jaunes	BJ
Peuplerie	Pe
Chênaie	Ch
Érablière	Er
— — à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris	Er BB
— — à bouleaux jaunes	Er BJ
— — à peupliers	Er Pe
— — à feuillus d'essences intolérantes	Er Fi
— — à feuillus d'essences tolérantes	Er Ft
Plantation d'érable à sucre	Er Sc p
— — — de bouleau jaune	Pe BJ p
— — — de peuplier	Pe Pe p
— — — de peuplier hybride	Pe Ph p
— — — de frêne d'amérique	Fr Aa

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec	Ds
Dénudé et semi-dénudé humide	Dh
Aulnaie	A

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)	
Ligne de transport d'énergie (emprise)	
Terrain agricole	
Emplacement urbain, campag., villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.	

PERTURBATION

Coupe partielle	cp
Coupe partielle en dommage	cpd
Coupe partielle par bande	cpb
Coupe partielle plus épaisseur légère	cpl
Chablis partiel	cp
Épidémie légère	ep
Brûlis partiel	bp

DÉFOLIATION

Pour les tiges de sapin et épinette blanche volume

⊖ 1 à 50 % ⊗ 51 à 99 %

ORIGINE

Coupe totale	ct
Brûlis total	cb
Chablis total	cd
Épidémie sévère	ep
Friche	fr
Plantation	p

CLASSES D'ÂGE

FORÊT ÉQUIENNE		FORÊT ÉTAGÉE	
CLASSES	TIGES DE:	CLASSES	
10 (ans)	0-20 ans	70-30 (ans)	30-70 (ans)
30	21-40	90-30	30-90
50	41-60	120-30	30-120
70	61-80	150-30	30-150
90	81-100	150-50	50-150
120	101 et plus	120-70	70-120

FORÊT HÉQUIENNE

Je(jeune inéquienne) Pour(J) dominance de feuil. tolérants, majorité des tiges entre D et 90 cms. Autres peuplements, majorité des tiges entre D et 60 cms.

Vieilleux inéquienne Pour(J) dominance de feuil. tolérants, majorité des tiges ont plus de 90 cms. Autres peuplements, majorité des tiges ont plus de 60 cms.

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30%	aucun
Moyenne	31 à 60 %	m
Forte	61 à 90 %	f
Extrême	91 et plus	e
Superficie exécutée de pentes 31 et plus		s

N.B. : Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

GRILLE DENSITÉ-HAUTEUR

HAUTEUR	10m	17m	10m	7m	4m	
DENSITÉ	1	2	3	4	5	6
A 80%	A1	A2	A3	A4	A5	6
B 60%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C 40%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D 25%	D1	D2	D3	D4	D5	6

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR : BUR. D'ING. FOR. : GAUTHIER, PAQUET & ASS.
SIGNATURE :

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR : BUR. D'ING. FOR. :
SIGNATURE :

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S1E1C1 (3) 10 m C — densité
— classe de pente
— classe d'âge
— perturbation
— hauteur moyenne
— classe de densité
— sous groupe d'essences
— groupement d'essences

R (7) c ct ep 101 — classe du pente
— classe d'âge
— mode de l'origine
— origine
— classe de hauteur
— classe de densité
— type de couvert

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative 9
Unité de gestion 96-1
Unité d'aménagement
Unité de sondage 2
Mode de tenure ou de gestion 000
Bloc d'aménagement 17
Concessionnaire ou autres 04
Bassin hydrographique 22
Bassin primaire 06
Bassin secondaire
Unité de gestion privée
Municipalité 97
Division de recensement 10
Municipalité 0
Cadastre
Parcelle 4-36 8*
Région écologique 8 000

Municipalité régionale de comté M.R.C. 910 MINGANIE

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

Carte forestière : Photographie aérienne : 1987 / Année de publication : 1988 / Année de révision :

Divisions territoriales en date du : 1/2/88
Déclinaison magnétique : 25° ouest
Équidistance des courbes : 10 mètres

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

12-E-8	12-F-5		
S.E.	S.O.	S.E.	S.O.
N.E.	N.O.	N.E.	N.O.
12-E-1	12-F-4		
S.E.	S.O.	S.E.	S.O.
N.E.	N.O.	N.E.	N.O.

12 F/4 N.E.

ILE D'ANTICOSTI